

<http://www.snetap-fsu.fr/Holdup-sur-la-CASA.html>



Holdup sur la CASA

- Les Dossiers - Vie fédérale -

Date de mise en ligne : vendredi 4 novembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Communiqué de presse Les Lilas le 26 octobre 2016

La Loi de finances de la Sécurité sociale de 2013 a créé la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie).

Celle-ci, au taux de 0,3%, concerne les retraités payant l'impôt sur le revenu.

Elle alimente la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Mais depuis sa création, les sommes collectées, près d'un milliard, ont été affectées à un autre usage dont le Fond de solidarité vieillesse.

Ce choix serait « très utile pour l'équilibre des comptes sociaux ».

Le gouvernement prévoit dans la Loi de finances de la sécurité sociale de 2017 de réitérer la même opération.

Dans ce cas, les personnes en perte d'autonomie feront les frais de cette décision alors même que le maintien à domicile se développe, ce qui nécessite un investissement conséquent pour qu'il se déroule dans de bonnes conditions.

La [FSU](#) rappelle son opposition à ce prélèvement concernant uniquement les retraités, en contradiction avec les choix fondateurs du Conseil national de la Résistance instituant une « solidarité intergénérationnelle ».

Elle demande au gouvernement que le financement de ces besoins se fasse sur les bases de cette solidarité, afin de permettre à chacune et chacun de vivre en toute autonomie dignement et dans de bonnes conditions.